

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ BORDEAUX-III

LICENCE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1 ;
Vu l'arrêté du 29 juin 2022 accordant à l'Université Bordeaux-III en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu les procès-verbaux du jury :

Le **Diplôme National de Licence d'Arts - Lettres - Langues, mention SCIENCES DU LANGAGE, Parcours type SCIENCES DU LANGAGE mention Bien**
est délivré à Mme **YELYZAVETA SHADRINA**, date de naissance le 19 septembre 2003 à TCHERKKASSY (UKRAINE)
au titre de l'année universitaire 2024-2025 et confère le **grade de Licence**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.



Fait le 30 septembre 2025

*Président de l'Université Bordeaux
Montaigne*

Alexandre PÉRAUD

BORD III 17933598
2025202401097

*Le Recteur de la région académique,
Chancelier des universités*



Jean-Marc HUART